

ASSISTANT PARTAGE

Discipline médicale : PEDIATRIE - GASTROENTEROLOGIE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est l'établissement support du GHT Santé 41 qui regroupe 6 établissements dans le département du Loir et Cher (Blois, Montrichard, Romorantin, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Vendôme-Montoire).

Capacité du CHB :

307 lits et places de Médecine

104 lits et places de Chirurgie

25 lits d'Obstétrique

129 lits et places de Moyen séjour

75 lits et 37 places de Psychiatrie

705 lits et places d'EHPAD et USLD

Données d'activité :

10 500 interventions chirurgicales

55 500 passages aux Urgences

17 700 scanners et 4800 IRM

1 385 accouchements (maternité de niveau 2B)

Effectifs : 2483 ETP dont 162 ETP médicaux

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil Service de pédiatrie, Dr Dieckmann, Katherine

Nom du service : pédiatrie et service néonatale

Pôle de rattachement : pôle IV femme enfant adolescent et santé mentale

Chef de service: Katherine Dieckmann, dieckmk@ch-blois.fr, 0254556114

Composition de l'équipe médicale : K Dieckmann, gastroenterologie pédiatrique, diabète ,endocrinologie, chef de service

H Mouna : pédiatre, ph, responsable de la Maison des adolescents, référent réseau périnatalogie

S Sindihébura : pédiatre, ph, drépanocytose

AG Munéga, pneumo pédiatre, ph

<p>M Wastelin, pédiatre, ph, rhumatologie pédiatrique Y El Allali, pédiatre, ph, endocrinologie et diabète S Ntika, pédiatre, ph, infectiologie C Barbet, pédiatre, ph, nutrition pédiatrique PA Darene, assistant partagé, allergologie 6 internes Nombre de lits pédiatrie : 20 lits (4 soins continues pédiatriques, 4 places Hôpital de jour, 12 places hospitalisations conventionnelle Néonatalogie : 15 places (12 II A et 3lits II B) Nombre de places : 20 Plateau technique : IRM, Scanner, scintigraphie, ostéodensitométrie, EEG, Autres : Accueil soins urgents pédiatriques 24h/24H et 7 jours sur 7 avec environ 11000 passages/an CAMPS polyvalent au CH Blois</p>
<p>4. Présentation du service du CHU de Tours</p> <p>Nom du service : MEDECINE PEDIATRIQUE Pôle de rattachement : ENFANT Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr François LABARTHE, labarthe@univ-tours.fr, 02 47 47 38 18 Composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 1 MCU-PH, 10 PH, 2 CCA, 1 Assistant, 1 Assistant partagé Nombre de lits : 48 lits d'HC (dont 8 lits d'USC, 20 lits de pédiatrie générale, 16 lits d'unité saisonnière (pathologies contagieuses) et 4 lits de chirurgie cardiaque) + 4 lits d'HDJ Nombre de places : /. Plateau technique : /. Autres : /.</p>
<p>5. Missions confiées</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Activité de Pédiatrie générale (HC, HDJ, CS). 2) Avec possibilité d'avoir une activité de surspécialité pédiatrique : Gastro-nutrition, pneumologie (dont mucoviscidose), endocrino-diabétologie, maladies métaboliques, infectiologie, allergologie, ... 3) Participation aux gardes (Urgences pédiatriques) et astreintes (du service)
<p>6. Les compétences à développer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Gestion de l'hospitalisation complète (USC, pédiatrie générale, unité saisonnière, pas d'activité de cardio qui est gérée à part de manière autonome), sous la responsabilité d'un PH senior. 2) Possibilités de développer des compétences dans une des surspécialités citées au-dessus.
<p>7. L'organisation de la permanence des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'établissement d'accueil : La permanence des soins est assuré par une garde sénior sur place pour la pédiatrie, néonatalogie et maternité (niveau IIB) assisté d'un interne 7 jours sur 7 et 24h/24 . L'assistant partagé participera à cette garde. - Au CHU de Tours : <ol style="list-style-type: none"> 1) Gestion de la salle dans la journée (dans chaque unité : 1 PH senior, 1 assistant ou CCA, des internes et externes dédiés) 2) Un médecin d'astreinte la nuit et les WE (l'assistant ne participe qu'aux astreintes du WE) 3) Participation aux gardes d'urgences médicales (2 gardes/mois)
<p>8. Les valences (enseignement/ recherche)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Enseignement quotidien auprès des internes et externes, cours au personnel paramédical. 2) Recherche clinique : Participation à de multiples PHRC et autres projets de recherche clinique dans tous les domaines de la pédiatrie.
<p>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</p> <p>Accès au plateau de consultation, possibilité d'activité au bloc d'endoscopie (digestif et pneumo), CHU Tours. Suivi des enfants en consultation et en hospitalisation. Possibilité d'exploration endoscopiques sur le CH blois. Ph métrie possible.</p>
<p>10. Logement par l'établissement d'accueil</p>

Non
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Perspectives de recrutement éventuel dans délai de 3 à 5 ans sur poste PH
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
<p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
50% des abonnements de transports en commun du trajet domicile/travail
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé
Pas d'outil formalisé mais collaboration étroite très ancienne et échanges réguliers.



ASSISTANT PARTAGE Discipline médicale : PEDIATRIE

15. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.

Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand.

La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

16. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

17. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Pédiatrie-néonatalogie

Pôle de rattachement : Femme-enfant

Chef de service : Dr Nathalie HUBERT - nathalie.hubert@ch-bourges.fr - 02.48.48.49.52.

Composition de l'équipe médicale : 4 PH, 1 PH contractuel

Nombre de lits : 20 lits d'hospitalisation complète (dont 4 de soins continus) + 15 de néonatalogie (dont 3 de soins intensifs)

Nombre de places : 3

Plateau technique :

Autres :

18. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : MEDECINE PEDIATRIQUE

Pôle de rattachement : ENFANT

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr François LABARTHE, labarthe@univ-tours.fr, 02 47 47 38 18

<p>Composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 1 MCU-PH, 10 PH, 2 CCA, 1 Assistant, 1 Assistant partagé Nombre de lits : 48 lits d'HC (dont 8 lits d'USC, 20 lits de pédiatrie générale, 16 lits d'unité saisonnière (pathologies contagieuses) et 4 lits de chirurgie cardiaque) + 4 lits d'HDJ Nombre de places : /. Plateau technique: /. Autres : /.</p>
<p>19. Missions confiées</p> <p>4) Activité de Pédiatrie générale (HC, HDJ, CS). 5) Avec possibilité d'avoir une activité de surspécialité pédiatrique : Gastro-nutrition, pneumologie (dont mucoviscidose), endocrino-diabétologie, maladies métaboliques, infectiologie, allergologie, ... 6) Participation aux gardes (Urgences pédiatriques) et astreintes (du service)</p>
<p>20. Les compétences à développer</p> <p>3) Gestion de l'hospitalisation complète (USC, pédiatrie générale, unité saisonnière, pas d'activité de cardio qui est gérée à part de manière autonome), sous la responsabilité d'un PH senior. 4) Possibilités de développer des compétences dans une des surspécialités citées au-dessus.</p>
<p>21. L'organisation de la permanence des soins</p> <p>- Dans l'établissement d'accueil : Gestion de secteur dans la journée : 1 PH avec 1 à 2 internes en pédiatrie et HDJ, 1 PH assurant les consultations non programmées, 1 PH en néonatalogie, 1 PH en maternité 1 PH d'astreinte opérationnelle la nuit et les WE</p> <p>- Au CHU de Tours : Gestion de la salle dans la journée (dans chaque unité : 1 PH senior, 1 assistant ou CCA, des internes et externes dédiés) Un médecin d'astreinte la nuit et les WE (l'assistant ne participe qu'aux astreintes du WE) Participation aux gardes d'urgences médicales (2 gardes/mois)</p>
<p>22. Les valences (enseignement/ recherche)</p> <p>3) Enseignement quotidien auprès des internes et externes, cours au personnel paramédical. 4) Recherche clinique : Participation à de multiples PHRC et autres projets de recherche clinique dans tous les domaines de la pédiatrie. 5)</p>
<p>23. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</p> <p>Bureau de consultation, possibilité d'activité au bloc d'endoscopie (digestif et pneumo)</p>
<p>24. Logement par l'établissement d'accueil</p> <p>Oui</p>
<p>25. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</p> <p>Oui</p>
<p>26. Rémunérations, prime d'exercice territorial</p> <p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
<p>27. Prise en charge des frais de déplacement</p> <p>Oui</p>
<p>28. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</p> <p>Pas d'outil formalisé mais collaboration étroite très ancienne et échanges réguliers.</p>



ASSISTANT PARTAGE Discipline médicale : PEDIATRIE

29. Présentation synthétique du CH de Chartres

La ville de Chartres, située à seulement 80 KM du centre de Paris, est une ville de 130 000 habitants, très agréable à vivre, très dynamique (théâtre, cinéma, équipements sportifs de haut niveau, lieux touristiques, animations régulières et renommées...), disposant de l'ensemble des structures scolaires (maternelle, primaire, collège, lycée, enseignement supérieur) et particulièrement bien desservie au niveau des transports (trains réguliers vers Montparnasse, autoroute A11 vers Paris, réseau de bus, ligne directe gare/hôpital).

Troisième établissement de la région Centre Val de Loire (après le CHU de Tours et le CHR d'Orléans), interlocuteur important de l'ARS Centre Val de Loire à ce titre, le Centre Hospitalier de Chartres est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire d'Eure et Loir.

Etablissement très dynamique et porteur de projets structurants pour la prise en charge des patients Euréliens.

Capacitaire :

Médecine : 381 lits	}	1186 lits et places
Chirurgie : 78 lits et 15 places d'ambulatoire		
SSR : 80 lits et 5 places d'UER		
Psychiatrie : 5 lits HC et 67 places (HDJ)		
Handicap psychique : 53 places (HDJ)		
EHPAD : 449 lits		
SESSAD : 41 places		
IME : 12 places		

30. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

31. Présentation du service de l'établissement d'accueil
<p>Nom du service : PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE Pôle de rattachement : FEMME ENFANT Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Dr Rémi KOM, rkom@ch-chartres.fr Composition de l'équipe médicale : 8 PH, 4PAA Nombre de lits 48 lits dont 6 lits de soins intensifs néonataux, 6 lits de néonatalogie, 6 chambres mère-enfant, 13 lits de pédiatrie générale, 4 lits de soins continus, 3 lits d'HDJ, et 10 lits d'unité saisonnière Des urgences pédiatriques avec 13000 passages/an</p>
32. Présentation du service du CHU de Tours
<p>Nom du service : MEDECINE PEDIATRIQUE Pôle de rattachement : ENFANT Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr François LABARTHE, labarthe@univ-tours.fr, 02 47 47 38 18 Composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 1 MCU-PH, 10 PH, 2 CCA, 1 Assistant, 1 Assistant partagé Nombre de lits : 48 lits d'HC (dont 8 lits d'USC, 20 lits de pédiatrie générale, 16 lits d'unité saisonnière (pathologies contagieuses) et 4 lits de chirurgie cardiaque) + 4 lits d'HDJ Nombre de places : /. Plateau technique : /. Autres : /.</p>
33. Missions confiées
<p>7) Activité de Pédiatrie générale (HC, HDJ, CS). 8) Avec possibilité d'avoir une activité de surspécialité pédiatrique : Gastro-nutrition, pneumologie (dont mucoviscidose), endocrino-diabétologie, maladies métaboliques, infectiologie, allergologie, ... 9) Participation aux gardes (Urgences pédiatriques) et astreintes (du service)</p>
34. Les compétences à développer
<p>5) Gestion de l'hospitalisation complète (USC, pédiatrie générale, unité saisonnière, pas d'activité de cardio qui est gérée à part de manière autonome), sous la responsabilité d'un PH senior. 6) Possibilités de développer des compétences dans une des surspécialités citées au-dessus.</p>
35. L'organisation de la permanence des soins
<p>- Dans l'établissement d'accueil :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. gestion de l'hospitalisation conventionnelle et des urgences pédiatriques 2. Participation à la garde (1 interne de garde et un médecin PH est d'astreinte) <p>- Au CHU de Tours :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Gestion de la salle dans la journée (dans chaque unité : 1 PH senior, 1 assistant ou CCA, des internes et externes dédiés) 2) Un médecin d'astreinte la nuit et les WE (l'assistant ne participe qu'aux astreintes du WE) 3) Participation aux gardes d'urgences médicales (2 gardes/mois)
36. Les valences (enseignement/ recherche)
<p>6) Enseignement quotidien auprès des internes et externes, cours au personnel paramédical. 7) Recherche clinique : Participation à de multiples PHRC et autres projets de recherche clinique dans tous les domaines de la pédiatrie.</p>
37. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
Accès au plateau de consultation, possibilité d'activité au bloc d'endoscopie (digestif et pneumo)
38. Logement par l'établissement d'accueil
Logement gratuit pendant la durée de l'assistantat.
39. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé

A l'issue de l'assistantat, le candidat aura la possibilité de candidater sur un poste de praticien hospitalier (PH) au CH de Chartres

40. Rémunérations, prime d'exercice territorial

Votre employeur sera la CHU de Tours.

- Traitement de base : réglementation statutaire
- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif
- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail
- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins

41. Prise en charge des frais de déplacement

OUI

42. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé

Pas d'outil formalisé mais déjà l'expérience de 2 assistants partagés en Pédiatrie Chartres-Tours.



ASSISTANT PARTAGE Discipline médicale : PEDIATRIE

43. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le centre hospitalier régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3^e IRM, le 2^e TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

44. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1^{er} employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

45. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Pédiatrie générale

Pôle de rattachement : Mère et enfant

Chef de service : Françoise MONCEAUX, francoise.monceaux@chr-orleans.fr, 02 38 61 31 02

Composition de l'équipe médicale : 10 Praticiens Hospitaliers, 2 Praticiens associés, 1 Assistante à Temps Partagé (Tours), 8 internes (6 médecines générales, 2 DES), 2 externes

Nombre de lits : Hospitalisation conventionnelle = 13 lits secteur petits-moyens, 7 lits secteur adolescents, 12 lits de soins continus et 2 lits de soins intensifs ; Hôpital de jours = 6 lits. 8 lits supplémentaires en période épidémique

Nombre de places : 3 en hôpital de jour

Plateau technique : radiologie standard, scanner, IRM, PET scan, scintigraphie, biologie, anatomopathologie, génétique...

Autres : service de chirurgie pédiatrique, réanimation néonatale et pédiatrique; toutes les consultations spécialisées adultes adaptées à l'enfant : ORL, ophtalmologie, dermatologie, stomatologie, explorations fonctionnelles neurologiques.

46. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : MEDECINE PEDIATRIQUE

Pôle de rattachement : ENFANT

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pr François LABARTHE, labarthe@univ-tours.fr, 02 47 47 38 18

Composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 1 MCU-PH, 10 PH, 2 CCA, 1 Assistant, 1 Assistant partagé

Nombre de lits : 48 lits d'HC (dont 8 lits d'USC, 20 lits de pédiatrie générale, 16 lits d'unité saisonnière (pathologies contagieuses) et 4 lits de chirurgie cardiaque) + 4 lits d'HDJ

Nombre de places : /.

Plateau technique : /.

Autres : /.

47. Missions confiées

CHRO :

- Visites dans le service de pédiatrie générale (toujours supervisé par un senior praticien hospitalier)
- Supervision des internes et des externes : clinique et enseignement
- Participation à la permanence des soins
- Liens entre les deux services d'accueil et du CHU : avis spécialisé auprès du service du CHU

CHU :

- Activité de Pédiatrie générale (HC, HDJ, CS).
- Avec possibilité d'avoir une activité de surspécialité pédiatrique : Gastro-nutrition, pneumologie (dont mucoviscidose), endocrino-diabétologie, maladies métaboliques, infectiologie, allergologie, ...
- Participation aux gardes (Urgences pédiatriques) et astreintes (du service)

48. Les compétences à développer

- Développement de la sur spécialité souhaité par le candidat, en consultation, hôpital de jour
- Formation dans sa sur spécialité : auprès du senior référent du service d'accueil, service adulte si besoin : clinique, congrès...
- Acquisition autonomie opératoire si spécialité particulière (fibroscopie par exemple)
- Gestion de l'hospitalisation complète (USC, pédiatrie générale, unité saisonnière, pas d'activité de cardio qui est gérée à part de manière autonome), sous la responsabilité d'un PH senior.
- Possibilités de développer des compétences dans une des surspécialités citées au-dessus.

49. L'organisation de la permanence des soins

- Dans l'établissement d'accueil : gardes au SAU pédiatriques (côté médecine ; pas de garde côté chirurgicale) : 2 à 3 gardes par mois (1 senior, 1 interne de garde), astreintes dans le service de pédiatre générale (1 à 2 par mois) ; réanimateur pédiatre sur place en cas de besoin ; pas de garde en maternité ni en néonatalogie (gardes séparées) ;
- Au CHU de Tours :
 - 1) Gestion de la salle dans la journée (dans chaque unité : 1 PH senior, 1 assistant ou CCA, des internes et externes dédiés)
 - 2) Un médecin d'astreinte la nuit et les WE (l'assistant ne participe qu'aux astreintes du WE)
 - 3) Participation aux gardes d'urgences médicales (2 gardes/mois)

50. Les valences (enseignement/ recherche)

CHRO :

- Enseignement aux internes, externes, écoles d'infirmières, écoles de puéricultures, auxiliaires de puéricultures...
- Participation aux protocoles de recherche en cours dans le service : essai clinique d'enzymothérapie dans la leucodystrophie métagénétique, Etude PHEDRE : évaluation de la douleur chez l'enfant drépanocytaire, AJI biomed

<p>CHU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement quotidien auprès des internes et externes, cours au personnel paramédical. - Recherche clinique : Participation à de multiples PHRC et autres projets de recherche clinique dans tous les domaines de la pédiatrie.
<p>51. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble du plateau technique de l'hôpital d'accueil à sa disposition - Plage de bloc opératoire possible si spécialité particulière (exemple : gastro pédiatrie : fibroscopie) - CHU : Accès au plateau de consultation, possibilité d'activité au bloc d'endoscopie (digestif et pneumo)
<p>52. Logement par l'établissement d'accueil</p> <p>Pas de logement au CHRO, des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.</p>
<p>53. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur spécialités particulièrement recherchées pour étoffer l'équipe avec perspective de recrutement au décours : pneumo pédiatre, neuro pédiatre, drépanocytose, allergologie pédiatrique
<p>54. Rémunérations, prime d'exercice territorial</p> <p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
<p>55. Prise en charge des frais de déplacement</p> <p>Oui en fonction des modalités de partage du temps de travail</p> <p>Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).</p>
<p>56. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</p> <p>Visio conférence permettant les échanges d'avis entre les équipes des deux établissements</p>